

Madame la Conseillère
Monsieur le Conseiller,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

lundi 26 septembre 2022 à 18h30 en la salle du Conseil

Rue de la liberté 40

6240 Farciennes

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.-
2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DU REGLEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL. - POUR DECISION.-
3. REGLEMENT GENERAL DE POLICE. - ABROGATION ET REMPLACEMENT DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE. - MODIFICATIONS ET UNIFORMISATION AVEC CHATELET ET AISEAU-PRESLES.- POUR DECISION.-
4. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE.- RUE HENIN.- MODIFICATION.- DECISION A PRENDRE.-
5. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE.- RUE PAUL PASTUR, 16.- ABROGATION.- DECISION A PRENDRE.-
6. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DU SENTIER COMMUNAL N°16 REPERTORIE A L'ATLAS DES CHEMINS VICINAUX, SUR LE SITE DE L'ECOPOLE.- DECISION A PRENDRE.-
7. PATRIMOINE COMMUNAL.- ACQUISITION ET RENOVATION DES TROTTOIRS ET DES SENTIERS SIS RUE JOUAY.- APPROBATION DES PROJETS D'ACTE.- DECISION A PRENDRE.-
8. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DES PARCELLES COMMUNALES REPRISES DANS LE PERIMETRE SAR "ALBERT 1ER" SISES RUE ALBERT 1ER.- DECISION A PRENDRE.-
9. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DES PARCELLES COMMUNALES REPRISES DANS LE PERIMETRE SAR "GRAND BAN" SISES RUE SIFRIDE DEMOULIN.- APPROBATION DU PROJET D'ACTE.- DECISION A PRENDRE.-
10. FESTIVITE PRIVEE SUR LE TERRITOIRE DE FARCIENNES.- MONSIEUR COUCHARIERE JULIEN.- OCCUPATION DE L'ESPACE STILMANT ET UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL EN LIEU ET PLACE DE L'ESPACE DU BOIS, LE 24 DECEMBRE 2022.- PROPOSITION DE CHANGEMENT DE SALLE EN RAISON DE L'OCCUPATION PERMANENTE DE L'ESPACE DU BOIS PAR LE PC LE PAYS NOIR.- DECISION A PRENDRE.-

11. BATIMENTS COMMUNAUX.- REMPLACEMENT DE PORTES RF.- ADJUDICATAIRES DESIGNES DANS LE CADRE DES MARCHES ANNUEL ET PLURIANNUEL.- DECISIONS A PRENDRE.-
12. BATIMENTS COMMUNAUX.- MISES EN CONFORMITE ELECTRIQUE.- PHASE 1.- ADJUDICATAIRE DESIGNÉ DANS LE CADRE DU MARCHE ANNUEL.- DECISIONS A PRENDRE.-
13. COMMUNE DE FARCIENNES.- CIMETIERES DU WAINAGE ZONE DE TERRE COMMUNE 2 (de tc2 110 a tc2 128).- DESAFFECTATION DE TERRAIN NON CONCEDE.- DECISION A PRENDRE.-
14. BIBLIOTHEQUE. - CONTRAT D'USAGE ET D'ASSISTANCE POUR SOCRATE POUR WINDOWS. - RENON.- POUR RATIFICATION.-
15. CONVENTION AVEC LA PROVINCE. - INDICATEUR-EXPERT.- PROJET SUPRACOMMUNALITE. - POUR DECISION.-
16. MARCHE CONJOINT PORTANT SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS D'ASSURANCES POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE, LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME FARCIENNOISE.- MARCHE CONJOINT DE SERVICES.- DEFINITION DU MODE DE MARCHE.- CAHIER DES CHARGES.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.- IMPUTATION DES DEPENSES.- DECISIONS A PRENDRE.-
17. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- MISE EN PLACE DES POLES TERRITORIAUX POUR L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE.- CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE POLE TERRITORIAL ET LES ECOLES COOPERANTES.- DECISION A PRENDRE.-
18. ACCUEIL TEMPS LIBRE. - ORGANISATION DE L'ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE. - POUR DECISION.-
19. PLAN DE COHÉSION SOCIALE.- AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OXYJEUNES.- POUR DECISION.-
20. ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES PENDANT LES CONGES SCOLAIRES D'AUTOMNE ET DE DETENTE. - DÉCISION A PRENDRE. -
21. FINANCES COMMUNALES.- ESCOMPTES DE SUBSIDES PROMIS FERMES.- DÉCISION A PRENDRE.-
22. EGOUTTAGE PUBLIC. - FINANCEMENT DES FRAIS D'INVESTISSEMENT DES OUVRAGES DE DEMERGEMENT. - SOUSCRIPTION DE PARTS FINANCIERES "D" DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'INTERCOMMUNALE.- DECISION A PRENDRE.-
23. ADMINISTRATION COMMUNALE ET CPAS -EXERCICE 2022 ET EXERCICES ANTERIEURS- SERVICES FINANCIERS D'EMPRUNTS.- FINANCEMENT DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES - CONSULTATION DE MARCHE-POUR DECISION.-
24. REGIE COMMUNALE AUTONOME FARCIENNOISE.- CONVENTION LOCATIVE POUR L'OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES.- ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.- RENOUELEMENT S'IL Y A LIEU.- DECISION A PRENDRE.-
25. FÊTES COMMUNALES ET MANIFESTATIONS 2022.- ARRÊT DE LA LISTE ET DES BUDGETS ALLOUES.- MODIFICATION.- DÉCISION A PRENDRE.-
26. FINANCES COMMUNALES.- EXERCICE 2022.- OCTROI DE SUBVENTIONS.- DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES.- MONTANT DES SUBVENTIONS A OCTROYER.- DÉCISION A PRENDRE.-
27. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE SAINTE VIERGE DE L'ASSOMPTION.-2EME AJUSTEMENT BUDGET 2022.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.- APPROBATION.-
28. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE SAINTE VIERGE DE L'ASSOMPTION.-3EME AJUSTEMENT BUDGET 2022.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.- APPROBATION.-
29. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE SAINTE VIERGE DE L'ASSOMPTION.-1er AJUSTEMENT BUDGET 2022.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.- APPROBATION.-
30. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE SAINTE VIERGE DE L'ASSOMPTION.-BUDGET 2023.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.- REFORMATION.-
31. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.-BUDGET 2023.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.-APPROBATION.-
32. CULTES.- FABRIQUE D EGLISE SAINT FRANCOIS-XAVIER.-BUDGET 2023.-EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.-APPROBATION.-

33. CULTES- EGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.- MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 EXERCICE 2022.-AVIS A EMETTRE.-

34. CULTES.- EGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.-BUDGET EXERCICE 2023.- AVIS A EMETTRE.-

35. SPW.- AVIS DE TUTELLE.- POUR INFORMATION.-

Par le Collège,
Le Directeur général,



Jerry JOACHIM

Le Bourgmestre,

Hugues BAYET